



Mairie de Réotier

05600 REOTIER

☎ : 04.92.45.32.00

☎ : 04.92.45.12.04

✉ : mairie@reotier.fr

Réunion du Conseil Municipal

Du 23 septembre 2022

À 19 h 30

Présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI

Absent- Excusé : Michel COLLOMB

Secrétaire de séance : *MOURONT Michel*

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1°) Déclaration infructueuse d'un marché
- 2°) Maîtrise d'œuvre : Fontaine Pétrifiante – Eau avec SCP
- 3°) SCP (Société du Canal de Provence)
- 4°) Canaux – Natura 2000
- 5°) Points sur les travaux : Routes – AEP – Divers....
- 6°) Occitane
- 7°) SAFER – Achat de terrain
- 8°) Création d'une voie verte entre la Fontaine Pétrifiante et Saint-Clément-Sur-Durance
- 9°) Parc National des Ecrins
- 10°) Coupes ONF
- 11°) Demandes de subventions au Département : PAP – Solidarité – Panneaux adressage
- 12°) Dossier Communauté de Communes du Guillemois-Queyras
- 13°) Revalorisation de l'indice de la Fonction Publique
- 14°) Journée Octobre rose
- 15°) Inauguration Monument aux Morts
- 16°) Bilan estival : Camping « La Fontaine » - « La Cabane du Pêcheur »
- 17°) Vente et échange de terrains – Dossiers suivis par Roland MARSEILLE
- 18°) Foncier : Achat de terrain au Département, situé au hameau des Casses
- 19°) Contrat Emploi Jeunesse
- 20°) Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans aucune réserve.

1°) Déclaration infructueuse d'un marché : Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 14 février 2022 et publié le 14 février 2022 sur la plate forme de dématérialisation : Marchés-publics.info et dans le Dauphiné Libéré –Ed. des Hautes-Alpes le 17 février 2022. Vu l'offre présentée par la société Charles Queyras TP le 10 mars 2022 à 9 h 18. Vu l'offre présentée par la société Routière du Midi SAS le 11 mars 2022 à 15 h 03.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 mars 2022 à 19 h 00 Considérant que les offres présentées excèdent les crédits budgétaires alloués au marché. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour - 0 Contre – 0 Abstention.** Déclare que l'offre remise par société Charles Queyras TP et l'offre remise par la société Routière du Midi SAS sont inacceptables au motif

que leurs prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché. Le conseil municipal décide de poursuivre la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon l'article L2122-1 du code de la commande public.

2°) Maîtrise d'œuvre : Fontaine Pétrifiante : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de requalifier le site classé de la fontaine pétrifiante dans le but de valoriser mais aussi de protéger et de préserver ce site naturel exceptionnel de la fréquentation touristique qu'il génère. Monsieur le Maire expose qu'en concertation avec les services de l'Etat et le Parc National des Ecrins, un projet d'aménagement a été défini par le cabinet Composite en juin 2021. La mission de ce cabinet est terminée. Il propose de confier une mission de maîtrise d'œuvre d'exécution de ce projet, en assistance à la commune, pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises de travaux, l'analyse des offres et le suivi de l'exécution, au cabinet d'ingénierie « MG CONCEPT INGENIERIE» qui nous a transmis une proposition d'honoraires d'un montant de total HT de 7 500,00€ pour la réalisation de cette prestation. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour - 0 Contre - 0 Abstention.** Approuve la proposition du Maire. Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre d'exécution des aménagements du site classé de la fontaine pétrifiante, au cabinet d'ingénierie « MG CONCEPT INGENIERIE» pour montant total HT de 7 500,00€.

3°) SCP (Société du Canal de Provence) : Monsieur Marc CASTELLACCI informe le Conseil Municipal du souhait de la SCP d'installer une micro centrale hydroélectrique sur le torrent de Saint-Thomas. Il informe l'assemblée que la société » a installé des instruments de mesure sur le torrent avant de se prononcer.

4°) Canaux – Natura 2000 : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que NATURA 2000 a réalisé une expertise sur les secteurs faisant l'objet de la demande de restauration de canaux avec un engin, Les services de l'Office Français de la Biodiversités, du Conservatoire botanique national alpin et de la Direction Départementale des Territoires. Les canaux présentant une pente importante, en amont et en aval du village, présentent des habitats et des espèces à très fort intérêt environnemental, parfois protégés et rares au niveau européens. A titre d'exemple, le secteur des Sagnes présente des pelouses à Orchidées exceptionnelles au niveau départemental. Ces secteurs présentent des profils plus proches de torrents que de canaux. Les canaux de faible pente, dans le village, présentent des profils parfois empierrés et constituent des habitats intéressant pour la faune notamment. Natura 2000 demande un entretien manuel des canaux de faible pente à l'intérieur du village. Aucun entretien à l'engin mécanique ne peut être réalisé !

5°) Points sur les travaux : Routes – AEP – Divers... : Marc CASTELLACCI informe le conseil municipal que le chantier des pistes sera achevé début octobre. Satisfaction du Conseil Municipal et des usagers pour la qualité des travaux sur les pistes. Les travaux de la cabane du vallon débiteront en 2023.

6°) L'Occitane : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de l'Occitane d'augmenter la quantité d'eau prélevée afin de développer une nouvelle gamme. Une rencontre avec les responsables de l'Occitane est prévue le 12 octobre 2022.

7°) SAFER – Achat de terrain : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles de terrains suivantes sont à vendre sur le territoire de la Commune de Réotier et propose que la commune s'en porte acquéreur : Commune : REOTIER - Total surface sur la commune : **39 a 41 ca**

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Anc.N°	Surface	NR	NRD	Agri Bio
LES FONTAINES	C	0292				4 a 00 ca	P		Non
LES FONTAINES	C	0360				12 a 20 ca	BR		Non
LA PLATE	C	1142				8 a 30 ca	PA		Non
LA PLATE	C	1175				1 a 61 ca	BT		Non
MANOUEL	C	1386				2 a 20 ca	P		Non
DERRIERE LA COMBE	D	0114				11 a 10 ca	BT		Non

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par : 10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention.

Décide d'acquérir les parcelles énumérées ci-dessus d'une superficie totale de 39 a 41 ca. Autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAFER la promesse unilatérale d'achat pour un montant de 700 € ainsi que les différents actes qui en découleront. Précise que les prestations de service de la SAFER, en sus du prix de vente, sont à la charge de la commune, pour un montant de 300 € HT. Précise que la commune sera titrée dans le cadre d'un acte administratif dont la rédaction et la publication seront à la charge de la SAFER.

8°) Création d'une voie verte entre la Fontaine Pétrifiante et Saint-Clément-Sur-Durance :

Michel MOURONT expose au Conseil Municipal le tracé entre le parking de la fontaine pétrifiante et le sud de la fontaine pétrifiante en passant en amont de la source. Le tracé actuel du sentier -piste VTT traverse le site classé, qui est en voie de réhabilitation. Il y a lieu de remettre en état la piste VTT-sentier pédestre sur un tracé traditionnellement utilisé pour rejoindre l'école La Fraxinelle, à cheval entre les deux communes. Le tracé actuel pour rejoindre Saint-clément n'est plus accessible car inondé sur une centaine de mètres par le lit de la Durance. Ce tronçon traverse le vignoble de Réotier, aujourd'hui en voie de déprise, mais encore très présent dans la mise en valeur du territoire. Mise en place de la signalétique et de tables et bornes de lecture et d'interprétation des paysages naturels-lit de la Durance, pli couché de St Clément-et agricoles-vignobles de Réotier.

9°) Parc National des Ecrins : Une réunion va être programmée entre les différents acteurs pour les travaux sur le site de la Fontaine Pétrifiante.

10°) Coupes ONF : Marc CASTELACCI informe le Conseil Municipal sur les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré En cas d'accord avec les propositions de l'ONF. Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après. Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après. Pour les coupes inscrites. Coupes proposées : Parcelle 30 pour une superficie de 1 180 m³. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour - 0 Contre - 0 Abstention.** Approuve la proposition de Marc CASTELLACCI.

11°) Demandes de subventions au Département : PAP – Solidarité – Panneaux adressage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions vont être demandées afin de poursuivre la voie verte en direction de Saint-Clément-Sur-Durance – pour la remise en état des routes du vallon, de la Grande Vigne et du Champ Blanc – et pour l'adressage : acquisition des panneaux de rues et numéros d'habitation.

12°) Dossier Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras :

La Communauté de Communes a décidé de supprimer tous les bacs à roulettes sur la Commune : Les Casses, Les Garniers, La Gagière, le Cros et Saint-Thomas. Malgré le mécontentement que Monsieur le Maire a exprimé auprès du Président de la Communauté de Communes, celui-ci ne revient pas sur sa décision. En contre partie, Michel MOURONT fait part à l'assemblée, que la Communauté de Communes va procéder à l'installation de deux points déchets enterrés sur la commune (au Cros et au camping municipal).

Contrat Emploi Jeunesse : Michel MOURONT fait part à l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2020, la CTG remplace les Contrats enfance jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement. Dans ce cadre, la CTG intègre : • Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la Caf et la(es) collectivité(s) ; • L'offre d'équipements existante soutenue par la Caf et la(es) collectivité(s) locale(s) ; • Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ; • Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ; • Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche. L'ensemble des collectivités composant la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras acte par la présente délibération leur engagement dans la démarche de construction d'un projet de territoire partagé dès 2021, et avec l'objectif de signer la Convention territoriale globale au plus tard le 31/12/2022. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour - 0 Contre - 0 Abstention.** Approuve la proposition de Michel MOURONT.

13°) Revalorisation de l'indice de la Fonction Publique : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2022, l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base de calcul des indemnités de fonction a été revalorisé.

14°) Journée Octobre rose : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la journée de sensibilisation au dépistage du cancer du sein se déroulera le 02 octobre 2022 à Réotier et que la Mairie offrira le café et l'apéritif aux participants. Comme il est de coutume pour la commune qui reçoit cet évènement.

15°) Inauguration Monument aux Morts : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du Monuments aux Morts aura lieu le 12 novembre 2022 et qu'il souhaite inviter la Lyre des Alpes.

16°) Bilan estival : Camping « La Fontaine » - « La Cabane du Pêcheur » : Monsieur le Maire et Michel MOURONT font part à l'assemblée que la saison estivale au camping municipal La Fontaine s'est relativement bien passée et que le gérant fait régulièrement des investissements. En ce qui concerne la Cabane du Pêcheur une rencontre se déroulera avec les exploitants en octobre et de en présence de Stéphanie AYE.

17°) Vente et échange de terrains – Dossiers suivis par Roland MARSEILLE : Monsieur Roland MARSEILLE, adjoint en charge du Foncier, fait un rappel des dossiers d'échanges ou de vente. La commune se fait accompagnée par Monsieur LOUIS Olivier du cabinet « Acti Foncier » qui est mandaté pour rendre compte à l'adjoint en charge du foncier, adjoint qui fait ensuite son rapport au Conseil Municipal.

Roland MARSEILLE, donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur IZOARD Maurice concernant la régularisation des emprises sur les parcelles E 1082 et E 453 à « Clavelle » **Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 10 Pour - 0 Contre - 0 Abstention** décide de proposer à Monsieur IZOARD Maurice l'achat de 83 m² de ces terrains.

18°) Foncier : Achat de terrain au Département, situé au hameau des Casses : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait d'acquérir auprès du Département, un délaissé d'une superficie d'environ 380 m² situé à l'ouest de la parcelle F 1116 situé au hameau des Casses. Par courrier en date du 07 juillet 2022, le Département propose la cession du délaissé au prix forfaitaire de 1 000 €, que le géomètre soit mandaté par la Commune, et la rédaction de l'acte administratif sera fait par le Département. Après discussion le Conseil Municipal accepte les propositions du Département.

19°) Questions diverses :

- Monsieur le Maire remercie Mariette PIOVESAN qui a intégré les services techniques de la Commune pendant la saison estivale pour les travaux qu'elle a réalisés cet été.
- Monsieur et Madame LEMARIEY sollicite une attestation pour la non distribution régulière du courrier. Cette attestation sera faite.

- Demande de Madame VINCENT Emmanuelle et de Monsieur MARCY Loan pour la création de places de stationnement au quartier de « Clavelle » sur une parcelle communale. La Commune n'est pas favorable à cette demande. Le conseil municipal maintient toujours sa position de ne pas vendre du terrain communal.
- Monsieur Michel MOURONT informe le Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – exercice 2021, du rapport annuel du délégataire « La SAUR » - assainissement de Vars – 2021. Il informe le Conseil Municipal que ces rapports sont disponibles en Mairie.
- Marc CASTELLACCI demande qu'un arrêté Départemental soit fait pour interdire le stationnement en bordure de la route départementale aux Casses et à Clavelle.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 00.